



## Communiqué

### **Marcher en ville : Lausanne s'améliore en 2020**

**Se déplacer à pied en ville de Lausanne est plus efficace, sécuritaire et agréable grâce à près de 270 mesures prises en 2020 sur le domaine public en faveur de la mobilité piétonne. Des mesures intégrées dans la continuité du programme de législation 2016-2021, pour une politique de mobilité active cohérente et ambitieuse.**

Consciente que les piétons.nes sont des usagers.ères vulnérables et que la mobilité active est essentielle à la santé publique ainsi qu'à la préservation du climat, la Ville œuvre à aménager l'espace urbain de façon à créer les conditions optimales appelant les Lausannoises et les Lausannois à choisir cette alternative plutôt que le trafic individuel motorisé. Un enjeu essentiel pour éviter la congestion automobile et un pari d'avenir dans une ville à forte attractivité résidentielle, économique et touristique. Pour Madame Florence Germond, conseillère municipale en charge des finances et de la mobilité, l'objectif est clair : « L'ensemble des Lausannois.es doit pouvoir marcher en sécurité et avec plaisir et efficacité à travers la ville, quel que soit l'âge ou la condition physique. Une ville à taille humaine est une ville adaptée à toutes et tous ».

#### **Inclusivité et sécurité au cœur des aménagements**

Ainsi, comme au cours des années précédentes, de nombreuses mesures ont été prises entre décembre 2019 et décembre 2020 pour améliorer la marchabilité en ville de Lausanne.

Les spécialistes des espaces publics ont créé plusieurs passages piétons afin de continuer la densification du réseau actuel. Ils/elles ont également amélioré la sécurité de passages piétons existants pour permettre aux usagers.ères de traverser en toute sécurité à ces endroits. Une attention particulière a été portée aux trajets empruntés par les enfants, en lien notamment avec la campagne de sécurisation du chemin de l'école. Enfin, de nombreuses assises ont été posées sur le domaine public, dont certaines font partie du réseau de bancs-relais « Léman », avec une ergonomie pensée pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. Ces assises et bancs « relais », en plus d'augmenter la convivialité et appeler à la flânerie, permettent de faire une courte pause lors d'un trajet piéton. Un critère essentiel pour que les personnes âgées et à mobilité réduite puissent se déplacer à pied. Dans la même logique d'accessibilité pour les habitant.es et visiteurs.euses, la municipalité a en outre poursuivi l'installation de bandes podotactiles permettant aux personnes non et malvoyantes de cheminer en sécurité et l'abaissement des trottoirs pour les personnes en chaises roulantes et les familles avec poussette.

Ces aménagements sont le résultat d'un dialogue constant entre la Ville de Lausanne, les associations de quartier et les associations représentant les piétons et les personnes à mobilité réduites.

#### **L'efficacité est un enjeu de mobilité piétonne**

Si la sécurité, l'inclusivité et le plaisir sont des facteurs essentiels pour la marche en ville, le temps des parcours à pied est quant à lui garant de l'efficacité de ce mode de transport. Afin de l'améliorer, les temps d'attente moyen aux passages piétons ont été équipés de feux à 30 secondes sur différents trajets stratégiques. Par ailleurs, la demande des piétons a été rendue automatique sur les principales traversées équipées de feux du centre-ville et dans certaines centralités de quartier.

De même, la phase jaune de certains passages piétons a été rallongée afin de gagner en confort. L'objectif pour la fin de l'année 2021 étant que cette adaptation soit faite sur l'ensemble des carrefours dont la technologie est suffisamment récente pour le permettre. En effet, ces mesures permettent de raccourcir les temps d'attente aux passages piétons et par là-même les temps de parcours à pieds sur certains tronçons, le tout dans un climat de sécurité et de cohabitation avec le trafic automobile.



## Les améliorations 2020 en chiffres

**67** interventions sur les passages piétons – création, sécurisation, éclairage

**137** nouvelles assises – bancs « relais » et de convivialité

**15** mesures de sécurisation du chemin de l'école -

**20** mesures d'accessibilité – bandes podotactiles, abaissements de trottoirs, mains-courantes, marquage de bandes longitudinales jaunes

**15** prolongations de la phase jaune des traversées sensibles actives

**16** installations avec annonce automatique des piétons

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 22 décembre 2020